REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2482

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Avenues Gabriel Péri et Salvador Allende - Travaux des tranches B et D - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Convention de maîtrise d'ouvrage unique

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Touleron

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palleja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

Séance publique du 17 octobre 2011

Délibération n° 2011-2482

commission principale :	déplacements et voirie
commune (s) :	Vaulx en Velin
objet :	**Avenues Gabriel Péri et Salvador Allende - Travaux des tranches B et D - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Convention de maîtrise d'ouvrage unique**
service :	Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par décision n° B-2002-0895 du Bureau du 14 octobre 2002, a été individualisée une autorisation de programme de 500 000 € pour les études de l'aménagement des avenues Gabriel Péri et Salvador Allende à Vaulx en Velin.

Par délibération n° 2008-4797 du Conseil du 11 février 2008, a été individualisée une autorisation de programme de 5 500 000 € pour les travaux de voirie.

Par délibération n° 2009-0652 du Conseil du 6 avril 2009, a été individualisée une autorisation de programme complémentaire de 550 000 € pour les travaux d'assainissement et d'eau potable.

Ce programme comporte l'aménagement des avenues Gabriel Péri et Salvador Allende sur la commune de Vaulx en Velin visant à enlever le caractère autoroutier à cet axe de liaison structurant de la ville qui a créé un effet de coupure entre les quartiers, gommant ainsi toute urbanité aux centres commerciaux et administratifs.

Le projet consiste à donner un caractère plus urbain à ces voiries en les paysageant, en privilégiant les circulations piétonnes et cyclistes et en requalifiant les carrefours.

Ce projet figure dans la convention de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) du grand projet de ville de Vaulx en Velin. Une subvention d'un montant de 3 875 000 € a été accordée sur l'opération pour la tranche C dont les travaux sont terminés.

Ce projet est en cohérence avec les opérations connexes telles que le renouvellement du Pré de l'Herpe, l'aménagement de la ZAC du Centre et du quartier Vernay Verchères, le projet d'extension de l'Ecole d'architecture de Lyon, l'aménagement de la ligne forte de transports en commun C 3 et les nouvelles lignes Atoubus.

Caractéristiques du projet

Le projet a été décomposé en quatre tranches opérationnelles :

- la tranche A comprenant l'avenue Gabriel Péri entre les carrefours Pont des planches et Teste-Lefèvre non programmée à ce jour,

- la tranche C comprenant l'avenue Gabriel Péri entre les rues Picasso/Monmousseau et Georges Rougé et l'avenue Salvador Allende entre les rues Georges Rougé et Audin en cours de finition,

- la tranche B comprenant l'avenue Gabriel Péri entre les carrefours Teste-Lefèvre et Picasso-Monmousseau,

- la tranche D comprenant l'avenue Salvador Allende entre les carrefours Liberté/Audin et Marcellin-De Gaulle.

Le projet permet, dans une emprise de 25 mètres existante, la création en section courante de :

- deux voies de circulation de 3,25 mètres chacune,

- du stationnement longitudinal bilatéral,

- des pistes cyclables séparées des trottoirs par des bandes plantées de plantes tapissantes et d'arbres de hautes tiges.

- le remplacement complet de l'éclairage public,

- le remplacement de la signalisation tricolore lumineuse et du jalonnement.

La tranche B comporte, suite au redéploiement des lignes de bus dans le cadre du projet Atoubus et à la demande du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), la création de couloirs de bus d'approche des carrefours (2 x 150 mètres linéaires).

Les avenues Gabriel Péri et Salvador Allende s'inscrivent comme un itinéraire structurant du plan modes doux, reliant à terme Décines Charpieu à Villeurbanne en desservant Vaulx en Velin.

Ce projet relève simultanément de la compétence de deux maîtres d'ouvrages soumis aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, pour la partie éclairage public.

Compte tenu des caractéristiques propres de l'opération, et notamment du fait de son articulation en termes de travaux, la Ville de Vaulx en Velin et la Communauté urbaine de Lyon ont décidé de désigner un maître d'ouvrage unique, en application de l'article 2-II de la loi du 12 juillet 1985 susvisée.

C'est ainsi que l'ensemble de cette opération sera assurée par la Communauté urbaine.

La Ville de Vaulx en Velin financera les travaux d'éclairage public dans le cadre de la convention de maitrise d'ouvrage unique.

Le plan de financement de ces tranches est le suivant :

- le coût global des travaux des tranches B et D est estimé à 5 183 000 € TTC,
- une économie de 500 000 € TTC a été réalisée sur la tranche C,
- le montant des participations attendues s'élève à 483 000 € pour la Ville de Vaulx en Velin.

Compte tenu de la participation financière de la Ville, le montant de la charge nette pour la Communauté urbaine s'élève donc à 4 200 000 € TTC.

Pour financer les travaux des tranches B et D, il est nécessaire d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de :

- 4 483 000 € TTC en dépenses sur le budget principal,
- 200 000 € HT en dépenses sur le budget annexe de l'assainissement,
- 483 000 € TTC en recettes sur le budget principal.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2008-2014 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour les travaux d'éclairage public des avenues Gabriel Péri (tranche B) et Salvador Allende (tranche D) à Vaulx en Velin,

2° - Autorise monsieur le Président à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Vaulx en Velin.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale B 1 - Favoriser la mixité, sur l'opération n° 0734 individualisée le 6 avril 2009.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 4 483 000 € TTC en dépenses et 483 000 € TTC en recettes sur le budget principal et de 200 000 € HT en dépenses sur le budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier suivant :

- pour le budget principal :

. 1 400 000 € TTC en dépenses pour 2012,
. 2 900 000 € TTC en dépenses et 144 900 € en recettes pour 2013,
. 183 000 € TTC en dépenses et 338 100 € en recettes pour 2014,

- pour le budget annexe de l'assainissement :

. 100 000 € HT en dépenses en 2012,
. 100 000 € HT en dépenses en 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté à :

. 10 483 000 € TTC en dépenses et 4 358 000 € en recettes sur le budget principal,
. 295 000 € HT en dépenses sur le budget annexe des eaux,
. 455 000 € HT en dépenses sur le budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.